

SCI Michel THOMAS

De: SCI Michel THOMAS <scimt@sfr.fr>
Envoyé: mardi 29 mars 2022 17:48
À: 'Karine Besanceney'
Objet: SCI Michel THOMAS : résiliation mandat - réunion 25-03-2022

Bonjour Madame BESANCENEY,

Lors de nos échanges en vos locaux le 25 mars 2022 à l'initiative de la SCI Michel THOMAS, nous avons convenu de l'intérêt des parties d'aboutir à un accord amiable pour finaliser la résiliation du mandat de gérance n° 1931 qui lie nos sociétés.

Résiliation signifiée par LRAR en date du 06 janvier 2022 reçue 10 janvier 2022.

Après avoir exposé, par un bref rappel, l'historique de l'accumulation des manquements du Cabinet GERASCO, il a été convenu et accepté par le Cabinet GERASCO le renoncement à toutes indemnités et/ou honoraires à partir du 30 mars 2022. La SCI Michel THOMAS fera son affaire de la régularisation des quittances (DESIMPEL – CHATELLIER – LPB), la régularisation du solde de compte DESIMPEL depuis 07/2021 et appel de provision omis (Taxe foncière/LPB).

Le Cabinet GERASCO a remis :

- 3 bips de parking 0520003/838565 838566 838573
- 4 clefs 'Master' parking n° 28
- 2 x 2 clefs 'Master' parking n° 29
- 2 x 2 clefs 'Master' mention « n'ouvre rien » + 2 clefs 'Aditus' mention « n'ouvre rien »
- 1 badge 'Hexact' n° 7A0BD186 interphone Rebuffat
- 1 clef pour cylindre européen local Rebuffat
- relevés de compte locataire période 01/01/2021 à 25/03/2022
- relevé de compte SCI Michel THOMAS période 01/01/2021 à 25/03/2022
- avis d'échéance CHATELLIER DE VIGUERIE période 04/2022
- avis d'échéance DESIMPEL période 04/2022
- avis d'échéance La Plateforme du Bâtiment 2T2022

Le Cabinet GERASCO s'est engagé à faire retirer à ses frais le film posé à l'extérieur sur la vitre 13 rue G. Rebuffat 75019 PARIS et les traces de colle pouvant résulter de la pose.

Il est convenu que ce retrait devrait intervenir sous quinzaine au mieux de la disponibilité du prestataire.

Le Cabinet GERASCO adressera par voie postale les clefs du local REBUFFAT détenues par son service commercial.

Il est demandé de procéder à réception de ce mail au **virement du montant de 44.948,44 €** qui résulte du compte récapitulatif de gestion pour la période 01/01/2022 au 31/03/2022.

Cordialement,

Th. THOMAS